



**COMMUNICATION COMMUNE DES RÉGULATEURS
REPRÉSENTÉS AU SEIN DE LA CRC
DU 12 DÉCEMBRE 2013
CONCERNANT
LA DÉTERMINATION DES TARIFS DE GROS POUR
L'ACCÈS AUX RÉSEAUX CÂBLÉS**

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET	3
2	BASE D'APPLICATION DU MINUS	3
2.1	ÉLÉMENTS À EXCLURE DE LA BASE D'APPLICATION DU MINUS.....	3
2.2	RISTOURNES SUR LES OFFRES GROUPÉES.....	4
2.3	BASE D'APPLICATION DU MINUS	4
3	APPLICATION DU MINUS	5
3.1	CHOIX DU MINUS APPROPRIÉ	5
3.2	TÉLÉVISION ANALOGIQUE.....	5
3.3	TÉLÉVISION NUMÉRIQUE	5
3.4	PACKS DUAL-PLAY	6
3.5	PACK TRIPLE-PLAY	6
3.6	VOOFOOT.....	8

1 OBJET

1. Le 12 décembre 2013, les régulateurs représentés au sein de la CRC ont adopté différentes décisions concernant les tarifs de gros pour les services d'accès aux réseaux câblés. Ces tarifs doivent être fixés à l'aide d'une méthodologie retail minus.
2. Les régulateurs représentés au sein de la CRC ont rédigé la présente communication et établi un fichier Excel afin de présenter concrètement la manière de calculer les tarifs de gros des câblo-opérateurs au départ de leurs tarifs de détail et des minus déterminés par les décisions des régulateurs.
3. Les principales étapes de calcul consistent à :
 - 3.1. Déterminer la base sur laquelle le minus approprié s'applique.
 - 3.2. Appliquer le minus approprié afin de déterminer les tarifs de gros.
4. Divers exemples sont donnés dans cette communication. Le fichier Excel accompagnant cette communication contient le calcul des prix de gros pour d'autres produits actuellement présentés sur les sites Internet des câblo-opérateurs¹.
5. La présente communication a pour seul objectif de faciliter l'application et la détermination des tarifs de gros sur base des décisions des régulateurs concernant les tarifs de gros pour les services d'accès aux réseaux câblés.

2 BASE D'APPLICATION DU MINUS

2.1 ÉLÉMENTS À EXCLURE DE LA BASE D'APPLICATION DU MINUS

6. Certains éléments composant les prix de détail ne sont pas pertinents pour déterminer les prix de gros mais ne sont pas éliminés par l'application du minus lui-même. Il s'agit de :
 - la TVA
 - la contribution relative aux droits d'auteurs ;
 - la contribution à la promotion de l'audiovisuel (dans la région de langue française) ;
 - les services de téléphonie (dans le cadre d'offres triple-play) ;
 - l'avantage « Voofoot » inclus dans certaines offres groupées de Brutélé et Tecteo².

¹ Conformément à la section 8.2 de la décision de la CRC, les minus sont applicables à l'ensemble des plans tarifaires des câblo-opérateurs : les plans tarifaires commercialisés au moment d'adopter la décision, les plans tarifaires dont la commercialisation débiterait après l'adoption de la décision et les plans tarifaires qui ne sont plus commercialisés par les câblo-opérateurs mais que ceux-ci continuent à appliquer à une partie de leur clientèle.

7. Ces éléments doivent être déduits des prix de détail pour obtenir la base d'application du minus.
8. Dans le cas des offres groupées incluant la téléphonie ou Voofoot, il est en outre nécessaire de tenir compte du fait que les offres groupées sont vendues à un prix plus avantageux que la somme des prix des éléments venus séparément (tarifs dits « stand alone »).

2.2 RISTOURNES SUR LES OFFRES GROUPÉES

9. Dans le cadre des offres groupées (« packs »), les opérateurs concèdent généralement des ristournes à leurs clients. Le prix de ces offres est donc différent de la somme des tarifs des services vendus séparément. Cette différence (« ristourne ») entre le prix d'une offre groupée et la somme des prix des éléments la composant doit être allouée aux éléments composant l'offre groupée en question.
10. Certains éléments ne sont cependant pas pertinents pour l'allocation de la ristourne : la contribution aux droits d'auteurs et l'éventuelle contribution à la promotion de l'audiovisuel. Ces éléments sont en fait indépendants de la politique tarifaire des opérateurs.
11. La ristourne est donc allouée aux éléments suivant :
 - La télévision analogique ;
 - La télévision numérique ;
 - L'accès Internet haut débit ;
 - Le service de téléphonie (dans le cas des offres triple-play) ;
 - l'avantage VooFoot (dans le cas de certains packs commercialisés par Brutélé et Tecteo).
12. La ristourne est allouée à ces éléments de manière proportionnelle à leur prix de détail « stand alone ».

2.3 BASE D'APPLICATION DU MINUS

13. La base sur laquelle s'applique le minus est égale à la somme des prix des éléments pertinents pour le service de gros concerné (c'est-à-dire les éléments qui ne sont pas exclus, conformément à la section 2.1), le cas échéant après allocation à ces éléments de la ristourne accordée dans le cadre d'un pack (conformément à la section 2.2).

² Sans préjudice de l'application d'un traitement similaire à d'autres avantages similaires inclus dans les offres groupées, en application de décisions ultérieures des ARN.

3 APPLICATION DU MINUS

3.1 CHOIX DU MINUS APPROPRIÉ

14. On applique :

- le Minus « TV Analogique » pour une offre TV analogique seule ;
- le Minus « TV Analogique + Numérique » pour une offre TV analogique et numérique ;
- le Minus « Dual-play TV + haut-débit » pour une offre comprenant la télévision analogique et numérique et le haut-débit³.

3.2 TÉLÉVISION ANALOGIQUE

15. La base sur laquelle le minus s'applique est le prix de détail après exclusion de la TVA, des droits d'auteur et de l'éventuelle contribution à la promotion de l'audiovisuel.

16. Un exemple pour Telenet est donné ci-dessous. Le prix de détail de la télévision analogique s'élève à 15,20€ TVAC, incluant les droits d'auteur qui s'élèvent à 3,18€ TVAC (2,63€ HTVA) :

Prix de détail TVAC	€	15,20
Moins TVA (21%)	€	-2,64
Prix de détail HTVA	€	12,56
Moins droits HTVA	€	-2,63
Base d'application du Minus HTVA	€	9,93
Moins Minus TV Analogique		-30%
Prix de gros HTVA	€	6,95

Figure 1 - Exemple du calcul du prix de gros de la télévision analogique pour Telenet

3.3 TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

17. Dans le cas de la télévision numérique, il convient de prendre pour référence une offre dans laquelle le décodeur est loué. En effet, conformément aux décisions précitées, les coûts relatifs au décodeur sont considérés comme évitables et sont donc déjà reflétés dans le Minus.

18. Un exemple pour Voo (en région de langue française) est donné ci-dessous. Le prix de détail de la télévision numérique s'élève à 22,95 € (décodeur inclus), les droits d'auteur et la contribution à la promotion de l'audiovisuel (uniquement en région de langue française) s'élèvent respectivement à 2,91€ et 0,48€ TVAC (2,40€ et 0,40€ HTVA) :

³ Le minus « Dual-play TV + haut-débit » ayant été calculé pour s'appliquer sur cette base.

<i>Accès analogique TVAC</i>	€	16,86
<i>Location du décodeur TVAC</i>	€	6,09
<i>Prix de détail Total TVAC</i>	€	22,95
<i>Moins TVA (21%)</i>	€	-3,98
<i>Prix de détail HTVA</i>	€	18,97
<i>Moins droits d'auteurs HTVA</i>	€	-2,40
<i>Moins promotion audiovisuel HTVA</i>	€	-0,40
<i>Base d'application Minus HTVA</i>	€	16,17
<i>Moins Minus "Numérique"</i>		-30%
<i>Prix de gros HTVA</i>	€	11,32

Figure 2 - Exemple du calcul du prix de gros de la télévision numérique pour Voo (en région de langue française)

3.4 PACKS DUAL-PLAY

- Le calcul des tarifs de gros pour les packs Dual-Play est similaire aux calculs effectués ci-dessus pour la télévision analogique et numérique.
- Un exemple pour le pack « Duo TV-NET Un Peu » de Voo (en région de langue française) est donné ci-dessous. Le prix de détail de l'offre s'élève à 40,95€ (TVAC, hors réductions temporaires et décodeur inclus). Les droits d'auteurs et la contribution à l'audiovisuel (existant uniquement en région de langue française) s'élèvent respectivement à 2,91€ et 0,48€ TVAC (2,40€ et 0,40€ HTVA) :

<i>Prix de détail Pack 2-play TVAC</i>	€	40,95
<i>Moins TVA (21%)</i>	€	-7,11
<i>Prix de détail HTVA</i>	€	33,84
<i>Moins droits d'auteur HTVA</i>	€	-2,40
<i>Moins promotion audiovisuel HTVA</i>	€	-0,40
<i>Base d'application Minus HTVA</i>	€	31,04
<i>Moins Minus "Dual Play"</i>		-23%
<i>Prix de gros HTVA</i>	€	23,90

Figure 3 - Exemple du calcul du prix de gros d'un pack dual-play "DUO TV-NET Un peu" pour Voo (en région de langue française)

3.5 PACK TRIPLE-PLAY

- Dans le cas où un câblo-opérateur ne commercialise pas de packs dual-play, les prix de gros applicables doivent être calculés en prenant pour référence une offre triple-play, en la décomposant pour en exclure la valeur du service de téléphonie.
- A titre d'exemple, le pack triple play « Whop » de Telenet affiche un prix de détail de 53,25€ auquel s'ajoute la location d'un décodeur à hauteur de 8,20€ ; le prix de détail total du pack s'élève donc à 61,45€.

23. Les éléments du pack prix individuellement sont énumérés ci-dessous, de même que leur prix de détail « standalone » :

Éléments du pack	Prix TVAC
Accès à la télévision analogique (hors droits)	12,02€
Droits d'auteur	3,18€
Location du décodeur	8,20€
Internet 60 Mbps	46,50€
Téléphonie fixe Freephone Europe	20,50€
Total équivalent « standalone »	90,40€

Figure 4 - Prix « stand alone » des éléments composant le pack triple play « Whop » de Telenet

24. La ristourne accordée sur le pack triple play s'élève donc, en valeur absolue à 28,95€ TVAC (90,40€ moins 61,45€). Cette ristourne doit être allouée aux différents éléments composant le pack, à l'exception des éléments non pertinents (les droits d'auteurs dans ce cas). La somme des prix stand alone hors droits d'auteurs s'élève à 87,22€ (90,40 moins 3,18€) et la ristourne s'élève donc à 33,19% (28,95€ divisé par 87,22€).
25. Appliquer cette ristourne aux éléments du pack pris séparément permet de ventiler la valeur des différentes composantes au sein du pack et de reconstituer le prix de détail du pack :

Composante	Prix		Prix avec		Poids
	standalone	Ristourne	ristourne		
Accès analogique (hors droits)	€ 12,02	-33,19%	€ 8,03	13%	
Droits d'auteur	€ 3,18	0,00%	€ 3,18	5%	
Location du décodeur	€ 8,20	-33,19%	€ 5,48	9%	
Internet 60 Mbps	€ 46,50	-33,19%	€ 31,07	51%	
Téléphone fixe	€ 20,50	-33,19%	€ 13,70	22%	
Total	€ 90,40		€ 61,45	100%	

Figure 5 - Décomposition du prix du pack triple-play "Whop" de Telenet

26. Le prix de détail d'un pack dual play est alors reconstitué en additionnant la valeur des éléments pertinents présents dans le pack triple play, autrement dit, dans le cas d'espèce, en éliminant la valeur du service de téléphonie (100% - 22% = 78%).

Prix de détail Pack 3-play TVAC	€	61,45
<i>Moins TVA (21%)</i>	€	-10,66
<hr/>		
Prix de détail Pack 3-Play HTVA	€	50,79
% (TV+Broadband+Droits d'auteur)		78%
<hr/>		
Prix de détail Pack 2-Play HTVA	€	39,47
<i>Moins droits d'auteur HTVA</i>	€	-2,63
<hr/>		
Base d'application Minus HTVA	€	36,84
<i>Moins Minus "Dual Play"</i>		-23%
<hr/>		
Prix de gros HTVA	€	28,37

Figure 6 - Exemple du calcul du prix de gros d'un pack triple-play "Whop" pour Telenet

3.6 VOOFoot

27. Certains packs Dual-Play de Voo (à partir des packs « Passionnément ») incluent l'abonnement à l'offre Voofoot. Dans ce cas, la méthode décrite ci-dessus pour éliminer la valeur du service de téléphonie inclus dans les packs Triple-Play est appliquée de la même manière pour éliminer la valeur de Voofoot.
28. A titre d'exemple, le pack « Duo TV+NET Passionnément » de Voo affiche un prix de détail de 60,95€ TVAC, décodeur inclus.
29. Les éléments du pack pris individuellement sont énumérés ci-dessous, de même que leur prix de détail « standalone » :

Éléments du pack	Prix TVAC
Accès à la télévision analogique (hors droits)	13,47€
Droits d'auteur	2,91€
Promotion de l'audiovisuel	0,48€
Location du décodeur	6,09€
Internet 50 Mbps	44,95€
Voofoot	10,80
<hr/>	
Total équivalent « standalone »	78,70€

Figure 7 - Prix « stand alone » des éléments composant le pack pack dual-play "Passionnément" de Voo (en région de langue française)

30. La ristourne accordée sur le pack s'élève donc, en valeur absolue à 17,75€ TVAC (78,70€ moins 60,95€). Cette ristourne doit être allouée aux différents éléments composant le pack, à l'exception des éléments non pertinents (les droits d'auteurs et la contribution à la promotion de l'audiovisuel). La somme des prix « stand alone » après exclusion de ces éléments s'élève à 75,31€ (78,70 - 2,91€ - 0,48€) et la ristourne s'élève donc à 23,57% (17,75€ divisé par 75,31€).

31. Appliquer cette ristourne aux éléments du pack pris séparément permet de ventiler la valeur des différentes composantes au sein du pack et de reconstituer le prix de détail du pack :

Composante	Prix		Prix avec		Poids
	standalone	Ristourne	ristourne		
Accès analogique (hors droits)	€ 13,47	-23,57%	€ 10,30	16,89%	
Droits d'auteur	€ 2,91	0,00%	€ 2,91	4,77%	
Promotion Audiovisuel	€ 0,48	0,00%	€ 0,48	0,79%	
Location du décodeur	€ 6,09	-23,57%	€ 4,65	7,64%	
Internet 50 Mbps	€ 44,95	-23,57%	€ 34,36	56,37%	
VOOfoot	€ 10,80	-23,57%	€ 8,25	13,54%	
Total	€ 78,70		€ 60,95	100%	

Figure 8 - Décomposition du prix du pack dual-play "Passionnément" de Voo (en région de langue française)

32. Le prix de détail d'un pack dual play sans Voofoot est alors reconstitué en additionnant la valeur des éléments pertinents, autrement dit en éliminant la valeur de Voofoot (100% - 13,54% = 86,46%).

Prix de détail Pack 2-play TVAC	€ 60,95
Moins TVA (21%)	€ -10,58
Prix de détail Pack 3-Play HTVA	€ 50,37
% (TV+Broadband+Droits d'auteur+Promo audiovisuel)	86,46%
Prix de détail Pack 2-Play HTVA	€ 43,55
Moins droits HTVA	€ -2,40
Moins promotion audiovisuel HTVA	€ -0,40
Base d'application Minus HTVA	€ 40,75
Moins Minus "Dual Play"	-23,00%
Prix de gros HTVA	€ 31,38

Figure 9 - Exemple du calcul du prix de gros d'un pack dual-play "DUO TV-NET Passionnément" pour Voo (en région de langue française)